

LEVÉE DES DÉCHETS CALENDRIER 2026

Levée des déchets zone rouge



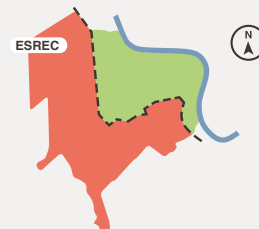
Lundi
Jeudi



Mercredi



Mardi
Vendredi



Levée des déchets zone verte



Lundi
Jeudi



Mercredi



Mardi
Vendredi

Le territoire carougeois est divisé en deux zones de collecte : une zone **rouge** et une zone **verte**.
Pour connaître votre zone et les adresses exactes des écopoints, veuillez vous rendre sur www.carouge.ch/zones

	zone rouge	zone verte
Jeudi 25 décembre 2025		
Mercredi 31 décembre 2025		
Jeudi 1 ^{er} janvier 2026 Vendredi 3 avril 2026 Lundi 6 avril 2026		
Vendredi 1 ^{er} mai 2026		
Jeudi 14 mai 2026 Lundi 25 mai 2026 Jeudi 10 septembre 2026 Vendredi 25 décembre 2026		
Jeudi 31 décembre 2026		
Vendredi 1 ^{er} janvier 2027		



Ordures ménagères / Papier Carton / Déchets organiques

Les déchets ne peuvent être sortis que les jours des levées et doivent l'être **avant 7 heures du matin**. Les conteneurs doivent être rentrés immédiatement après le passage du camion de ramassage, selon le Règlement de la Commune de Carouge relatif à la gestion des déchets (LC 08 911).

Votre immeuble n'est pas équipé de conteneurs pour les ordures ménagères, le papier-carton et les déchets organiques (ou partiellement équipé) ?

Veuillez informer notre service par courriel à l'adresse : secretariat-svem@carouge.ch

Dans votre envoi, merci de préciser :

- L'adresse postale de l'immeuble
- La régie en charge de la gestion de l'immeuble ou le propriétaire.

Déchets urbains des entreprises

Les déchets urbains incinérables des entreprises sont soumis au monopole d'élimination des pouvoirs publics et sont donc collectés par la commune aux frais des entreprises.



La petite poubelle verte

www.lapetitepoubelleverte.ch

Vous avez la possibilité d'obtenir la petite poubelle verte ainsi que des rouleaux de sacs compostables gratuitement, à l'arcade « **Carouge à votre service** ».

« Carouge à votre service »

Place du Marché 14
T 022 307 89 87
mairie@carouge.ch

Horaires

Lundi à vendredi :
8h–12h et 14h–17h

Ou au **Service voirie, espaces verts et matériel**

Route du Val-d'Arve 92
1227 Carouge
T 022 307 84 84
Horaire de la réception
Lundi à vendredi :
8h–11h et 14h–16h



Textiles

Que faut-il récupérer ?

Tous les vêtements sont récupérables ainsi que le linge de maison (rideaux, draps, nappes, etc.).

Attention !

Les textiles récupérés doivent être aussi propres que possible. Ne déposez pas de jouets usagés, ils seront systématiquement détruits.

Les emplacements

ESREC de la Praille – avenue de la Praille 47
Avenue Vibert 28
Parking Stade de la Fontenette
Boulevard des Promenades 20-22
Écopoint Charles-Poluzzi
Écopoint Passage des Tireurs-de-Sable
École de la Tambourine – chemin Vert
Écopoint des Charmettes
Écopoint de l'avenue de la Praille
Écopoint Sigismond
Écopoint Cardinal-Mermillod
Écopoint des Pervenches (rue Montfalcon)
Écopoint Blavignac
Écopoint Vigne-Rouge

Ne déposez pas d'autres objets que des textiles dans les boîtes à fringues ou devant celles-ci, ils sont systématiquement détruits. Rappel : les boîtes à fringues ne sont pas des poubelles, merci d'utiliser les conteneurs de votre immeuble pour évacuer vos ordures ménagères. Tout constat d'incivilité fera l'objet d'un dépôt de plainte.

En cas de perte de clés dans une boîte à fringues ou pour toute information :

Vestiaire social Caritas-CSP-Croix Rouge genevoise :
022 700 09 31
Rue Blavignac 16 – 1227 Carouge
<https://vestiairesocial.ch/>



Sapins de Noël

Vous pouvez déposer votre sapin de Noël les lundis, mardis, jeudis et vendredis sur le trottoir ou à l'emplacement des conteneurs, du **lundi 5 janvier au vendredi 30 janvier 2026**. Il sera collecté et recyclé. Pensez aux alternatives réutilisables en bois suisse ou labellisé FSC !

Attention !

Les sapins de Noël doivent être exempts de toute décoration



Déchets encombrants Collecte sur rendez-vous

Vous pouvez prendre rendez-vous avec notre service de collecte directement sur internet :

www.carouge.ch/encombrants



Ou en utilisant le QR Code qui vous dirigera directement sur la page dédiée du site internet de la Ville de Carouge. Dans le cas où vous n'auriez pas accès à une connexion internet, vous pouvez appeler le secrétariat de la Voirie afin de fixer un rendez-vous pour le ramassage :

T 022 307 84 84
Horaire de la réception
Lundi à vendredi :
8h–11h et 14h–16h



Attention !

La Ville de Carouge ne prend pas en charge le débarras complet d'appartements, de caves, de greniers, même si ces locaux font suite à une expulsion ou sont liés à l'ouverture de travaux dans un immeuble ou une partie d'immeuble. La voirie collecte au maximum 7 objets par rendez-vous.

Vous pouvez également apporter gratuitement vos déchets encombrants à l'ESREC de la Praille.



Appareils électroniques et électroménagers



La Ville de Carouge ne les collecte pas, conformément à la loi, les commerces ont l'obligation de reprendre gratuitement les appareils du même genre que ceux qu'ils proposent, quels que soient la marque, le lieu et la date de l'achat.

Veuillez vous référer au guide cantonal des déchets ménagers pour le mode opératoire de recyclage.



Punaises de lit

www.ge.ch/punaises-de-lit

En cas d'infestation, il est impératif d'informer notre secrétariat afin que nos équipes puissent prendre les mesures de sécurité adéquates pour la collecte des déchets contaminés. Les housses en plastique de protection pour emballer les objets contaminés sont disponibles gratuitement au secrétariat de la Voirie. Il est obligatoire de récupérer les housses avant de prendre rendez-vous.

Écopoints

Dans ces écopoints, il est possible d'apporter les déchets suivants :



Seuls les sacs de la petite poubelle verte sont acceptés (7 à 9 litres). Pour les autres déchets organiques de grande taille, veuillez utiliser le conteneur de votre immeuble.

Rue Blavignac, à côté de Migros Vibert
Rue des Charmettes
Route de Drize 24
Passage des Tireurs-de-Sable
Rue Jacques-Grosselin 4
Rue Jacques-Grosselin, Parking du Rondeau
Avenue de la Praille 15, en face de Denner
Chemin de la Grande-Pièce 3
Chemin Charles-Poluzzi, Pinchat
Place Sigismond, Parking
Chemin Vert, près de l'École de la Tambourine
Aurea 1, route de Veyrier
Aurea 2, route de Veyrier
Vigne-Rouge
Vigne-Rouge 5
Cardinal-Mermillod 42
Clos-de-Pinchat
Rue du Tunnel
Rue des Moraines

Tout dépôt de déchets au sol est strictement interdit sous peine d'amende.



Verre

Nos écopoints sont équipés de conteneurs pour la récupération du verre par couleur.

Le dépôt du verre est interdit entre 20 heures et 8 heures ainsi que les dimanches et les jours fériés. Merci de respecter la tranquillité publique.



Piles, accumulateurs et batteries de véhicules

Attention !

Vous devez rapporter toutes vos piles, batteries et accumulateurs dans **un point de vente**. Tout commerce de détail vendant des piles est tenu de les **reprendre gratuitement**.

Les batteries de voiture sont aussi à rapporter au point de vente, dans une démolition ou aux espaces de récupération cantonaux (ESREC).

Il est aussi possible de rapporter vos piles dans un écopoint équipé. **Les piles au lithium y sont exclues**, pour des raisons de sécurité, veuillez les déposer dans les points de vente.



Piles et accumulateurs au lithium

Lorsqu'elles sont endommagées par exemple du fait de chocs, les piles et batteries au lithium risquent d'exploser ou de s'auto-enflammer, provoquant incendies et dégagements de gaz toxiques.

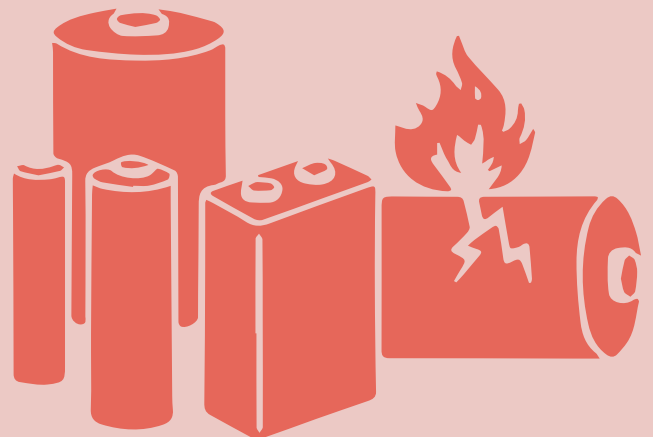
Les piles et accumulateurs au lithium ne doivent pas être déposés dans les boîtes à piles des écopoints communaux, mais doivent être obligatoirement rapportés dans les points de vente. Les piles au plomb et au lithium ne doivent pas être jetées dans la nature ou avec les ordures ménagères ou les encombrants. Retirer les piles au plomb et au lithium avant de jeter tout objet équipé avec les ordures ménagères ou les encombrants (voir liste ci-dessous).

Les cigarettes électroniques ou puffs ne doivent en aucun cas être jetées dans les corbeilles à déchets du domaine public ou avec les ordures ménagères.

Elles doivent être rapportées dans les points de vente.

Liste d'objets qui contiennent couramment des piles au lithium : les ordinateurs (stations fixes et portables), tablettes électroniques, calculatrices, smartphones, téléphones portables, les écouteurs (sans fil), casques et baffles, les cigarettes électroniques et puffs, les vélos et trottinettes électriques, hoverboards, les aspirateurs électriques et automatiques, les brosses

à dents électriques, les appareils photos numériques, les outils avec accumulateurs, tels que les visseuses sans fil, les cartes de vœux musicales, les jouets, véhicules télécommandés, les chaussures qui font de la lumière, les ventilateurs de poche, les sextoys (principalement ceux qui nécessitent une charge usb ou secteur)



Espace de récupération (ESREC)

Pour connaître les horaires, les adresses des ESREC et quels déchets sont acceptés :
www.espaces-de-recuperation.ch

NOUVEAU FONCTIONNEMENT

À partir du 1er février 2026, un Pass ESREC sous forme de code QR sera obligatoire pour accéder aux ESREC de La Praille, de Châtillon et de Chânavs. Dès cette date, à l'arrivée sur un ESREC, les conductrices et conducteurs devront scanner un QR Code directement depuis leur smartphone ou sur un pdf préalablement imprimé à la borne à l'entrée et la barrière, déjà en service dans les ESREC, s'ouvrira.

Comment générer son Pass ESREC?

Scannez ce **QR code** pour créer votre Pass ESREC ou rendez-vous sur le site
www.espaces-de-recuperation.ch



Pour créer son compte il faut :

- Ses coordonnées personnelles (nom, prénom, adresse et téléphone),
- La plaque d'immatriculation du ou des véhicules avec lesquels les personnes se rendent aux ESREC,
- Le numéro de client SIG (ou un autre document officiel) afin de valider le compte.

Le QR code est généré automatiquement lors de la création du compte. Il peut être conservé de manière digitale ou sur papier.



Déchets spéciaux

Les déchets spéciaux ménagers ne sont pas collectés par la Ville de Carouge. Vous avez la possibilité de les apporter à l'ESREC de la Praille.

Veuillez-vous référer au point ESREC, ci-contre, pour les horaires d'ouverture et mode de fonctionnement.

VILLE DE CAROUGE

Service voirie, espaces verts et matériel

Route du Val-d'Arve 92
1227 Carouge
Tél. 022 307 84 84
Horaire de la réception
Lundi à vendredi : 8h – 11h et 14h – 16h
www.carouge.ch



Allô répare 077 243 33 33

Parmi les obstacles à la réparation se trouvent le temps et le manque de connaissances des lieux de réparation. Qu'à cela ne tienne ! Un conseil téléphonique **gratuit** a été mis en place.

En appelant le 077 243 33 33, vous aurez un premier diagnostic sur la panne de votre appareil et vous serez orienté vers un réparateur proche de chez vous. N'hésitez pas à appeler pour tout dysfonctionnement d'un de vos appareils électriques ou électroniques !

Consultez également le répertoire de la réparation ge-repare.ch et profitez des ateliers gratuits ainsi que des bons de réparation.

Infos : carouge.ch/offres-consommation-responsable

Ce projet est un pilote à Carouge qui est soutenu par les SIG et l'Office cantonal de l'énergie.

VILLE
DE
CAROUGE



Je vais bientôt
pêter un câble !

ALLÔ RÉPARE
077 243 33 33
Lundi et mardi : 12h-16h

Premier diagnostic
gratuit et adresses
de réparateurs
locaux

